

Devenir aide-soignant(e), c'est possible



Anticiper est
le maître mot
d'une intégration
facilitée

Ainsi, il est essentiel d'anticiper votre année et de définir le plus rapidement possible votre plan d'accompagnement personnalisé pour vous assurer la réussite de votre formation jusqu'à l'obtention du diplôme d'autant que la formation est courte.



Vous êtes en situation de handicap ou vous présentez des problèmes de santé, n'hésitez pas à en parler. La référente handicap de Doméa est là pour vous accompagner dans la réussite de votre diplôme.

Contact :

Mme Blanquart
Directrice IFAS DOMEA
01.30.47.02.63
eas.domea@emeis.com



Institut de Formation d'Aides-Soignantes DOMEA

En situation de handicap,
vous souhaitez devenir
aide-soignant(e)

C'est possible !



Pourquoi anticiper la mise en place de mesures d'accompagnement ?

La formation d'aide-soignant(e) est courte et se déroule sur un rythme soutenu avec une alternance de cours théoriques et de stages qui demande de savoir vite s'adapter.

Fonction des conséquences du handicap, pour organiser au mieux ces temps et éviter les échecs en formation, il vous appartient de contacter la référente handicap de Doméa pour qu'elle puisse identifier vos besoins et mettre en place un plan d'accompagnement adapté.

Vous pourrez bénéficier des aménagements nécessaires tels que :

- Le temps majoré pour les épreuves écrites
- La composition sur ordinateur
- L'adaptation des supports pédagogiques
- L'aménagement de la formation
- ...



A savoir

La Loi engage les employeurs comme les centres de formation à agir pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le souci de limiter les ruptures entre la formation et l'emploi.



Les étapes

de l'accompagnement

1. S'assurer d'avoir bien compris l'environnement et les attendus du métier au regard de sa situation de handicap.
2. Être déclaré apte par le médecin agréé tant à l'exercice du métier qu'aux exigences du référentiel de compétences.
3. Prendre RDV avec la référente handicap de Doméa pour définir ensemble les dispositifs d'accompagnement.
4. Tester les mesures d'accompagnement pendant les cours et les stages.
5. Faire un point régulier et au besoin réévaluer avec la référente handicap de Doméa votre situation.

Conseil : Si vous bénéficiez d'aménagements pendant votre scolarité, n'hésitez pas à en parler dès votre rencontre avec la référente handicap de Doméa, cela ne fera qu'accélérer le processus d'accompagnement.

